

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil de Fondation du Sanatorium Universitaire Suisse,
tenue à Neuchâtel, Hôtel Du Peyrou, le vendredi 21 novembre 2014 à 11h00.

Présidence : M. le Professeur Max-Albert Knus (ETHZ, Zurich)

Assistent à la séance :

Monsieur Daniel Jaggi (Berne), Monsieur Lukas Bucher (Fribourg), Prof. Jean-William Fitting (UNI, Lausanne), Madame Catherine Vinckenbosch (EPF Lausanne), Prof. Roland Ruedin (Neuchâtel), Madame Eva Koller (St-Gall), Prof. Konrad Bloch (UNI, Zurich), Monsieur Nicolas Diener (UNES), Monsieur Hermann Blum (UNES)

Excusés :

Monsieur Gaudenz Henzi (Bâle), Monsieur Pierre Moiroud (Genève), Madame Susanne Vogt-Lamberts (Lucerne),

Absents :

Monsieur Albino Zraggen (Suisse italienne)

ORDRE DU JOUR

1. Liste de présence
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2014
3. Communications diverses
4. Comptes de l'exercice 2013
5. Répartition des revenus
6. Avenir du terrain à Leysin
7. Prévisions
8. Divers et propositions individuelles

1. Liste de présence

Le Président accueille les nouveaux membres du Conseil : Monsieur Lukas Bucher représentant l'Université de Fribourg et Monsieur Hermann Blum représentant l'UNES, ainsi que Madame Susanne Vogt-Lamberts représentant l'Université de Lucerne (excusée).

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2014

Le procès-verbal de cette séance est adopté sans remarque.

3. Communications diverses

Le Président annonce avoir reçu copie de l'autorisation de la commune de Leysin pour abattre cinq arbres sur la parcelle RF no 627, propriété du Sanatorium Universitaire suisse,

ainsi que de la facture de 530.- relative à la taxe de reboisement compensatoire. Le président n'ayant pas reçu de facture, il conclut que celle-ci a été payée par la locataire du terrain, Madame Eve Knecht.

Le Président annonce par ailleurs que l'Université de Genève a dû constituer une nouvelle entité pour pouvoir bénéficier des sommes plus importantes attribuées dès 2014 par la Fondation.

4. Comptes de l'exercice 2013

Le Professeur Ruedin mentionne que la gestion financière a dû être modifiée à la suite de la décision de liquider la Fondation à échéance de 5 ans. Il s'agit maintenant d'obtenir des liquidités aux meilleures conditions. La bourse atteignant actuellement des sommets historiques, le moment est opportun pour vendre les actions et obtenir des liquidités.

Le bilan 2013 montre une diminution des titres et une augmentation des liquidités bancaires. Comme décidé lors de la séance du 28 mars 2014, 500'000 francs seront distribués en 2014. Le compte d'exploitation montre une légère baisse des produits, conséquence de la vente de titres. Les charges sont en légère augmentation en raison d'une augmentation des commissions sur ventes de titres.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité avec remerciements au Professeur Ruedin pour le temps et les compétences qu'il met au service de la Fondation.

5. Répartition des revenus

Selon la décision prise lors de la séance du 28 mars 2014, 500'000 francs seront distribués en 2014 en conservant la clé de répartition historique entre les Hautes Ecoles.

La discussion s'engage sur cette décision du 28 mars 2014, une incertitude demeurant quant au maintien de la clé de répartition historique pour l'année 2014 seulement ou également pour les années suivantes jusqu'au terme de la Fondation. Le Professeur Bloch accepte le principe que les grandes Universités fassent preuve de solidarité envers les petites, mais il constate que ce principe de solidarité n'est pas respecté entre les Universités de petite taille, l'Université de Neuchâtel étant favorisée. Il propose que la clé soit modifiée dans un sens plus équitable, sans toutefois présenter un modèle précis. Le Professeur Ruedin rappelle que l'Université de Neuchâtel bénéficie d'un certain avantage en raison de son statut d'Université fondatrice, et donc contributrice à la fortune de la Fondation, contrairement aux Universités de St-Gall, Lucerne et Lugano.

Il ressort de la discussion que trois scénarios sont envisageables :

- Maintien de la clé de répartition historique
- Clé de répartition purement numérique basée sur le nombre d'étudiants de chaque Ecole
- Clé mixte associant un socle identique pour chaque Ecole, complété d'un montant basé sur le nombre d'étudiants

Un modèle précis ne pouvant raisonnablement pas être décidé ce jour, il est décidé à l'unanimité de maintenir la clé de répartition historique pour l'attribution de 2015 et de porter la question de la clé de répartition à l'ordre du jour de la prochaine séance ordinaire du Conseil. Un vote et une décision de changement ne pourront se faire que sur la base d'une proposition précise envoyée au Président au plus tard un mois avant la prochaine séance.

6. Avenir du terrain à Leysin

La Fondation devra se dessaisir de ce terrain avant sa propre dissolution. Deux solutions sont envisagées :

- La vente à un ou plusieurs propriétaires attenants, pour autant qu'ils manifestent un intérêt
- La donation à une Haute Ecole qui pourrait éventuellement y construire un lieu d'étude et de rencontre *extra muros*. Pour des raisons de proximité, le Conseil envisage en priorité l'Université de Lausanne et l'EPFL.

Afin d'évaluer la faisabilité de ces projets, le Conseil décide d'effectuer en délégation une visite sur place avec rencontre des autorités communales. La date provisoire du 17 avril 2015 est retenue, ou éventuellement du 10 avril 2015.

7. Prévisions

Pour 2014, le Professeur Ruedin rappelle avoir vendu beaucoup d'actions et un important poste immobilier. Actuellement, la fortune se répartit à raison de plus de 50% en liquidités en CHF, de 18% en Euros, de 15% en obligations, de 13% en immobilier, et de 2% en actions.

Pour 2015, il souligne la difficulté d'investir à court terme : les actions étant hautes, elles comportent un risque de baisse, l'immobilier est à conserver de même que les liquidités. Le Conseil est unanime à approuver une gestion prudente visant le maintien de la fortune plutôt que la recherche de rendement.

8. Divers et propositions individuelles

Le Président demande que les membres souhaitant recevoir la documentation par voie électronique fournissent leur adresse de courriel.

La prochaine séance du Conseil est fixée au vendredi 20 novembre 2015 à 11h00 à l'Hôtel Du Peyrou, Neuchâtel

La séance est levée à 12h35.

Lausanne, le 22 novembre 2014


Jean-William Fitting